



Quitter une école privée en cours d'année

Par **Julie_02**, le **18/07/2020** à **14:10**

Bonjour,

Je suis inscrite dans une école d'enseignement supérieur privée en alternance et j'ai signé un contrat de professionnalisation de 2 ans avec une entreprise.

Au cours d'année, je me suis rendue compte que l'école ne me plaisait pas du tout (contenu des cours etc.). J'ai donc postulé dans une autre école pour l'année suivante (en Master 2) et je viens d'être acceptée. Mon entreprise a accepté que je change d'école et a établi une pré-inscription dans cette nouvelle école.

Donc, je dois rompre mon contrat avec l'école actuelle et l'entreprise pour refaire un nouveau contrat (contrat d'apprentissage cette fois) avec cette même entreprise mais une nouvelle école.

L'école, peut-elle m'imposer le paiement des sommes restantes ? Ou à l'entreprise ? Sachant que j'avais un contrat de 2 ans avec cette école (Master 1 et 2) et que je viens de finir le M1.

Rien n'est mentionné dans le contrat ou les conditions données par l'école en début d'année...

Merci d'avance

Par **morobar**, le **19/07/2020** à **09:23**

Bonjour,

Vous avez signé une convention, il faut bien la dénoncer.

Mais il vaudrait mieux relire cette convention, il serait étonnant qu'elle soit démunie d'une clause pénale en cas de résiliation avant terme